

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 octobre 2011
(convocation du 3 octobre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel,
M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice,
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita,
M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic,
Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude,
M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick,
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis,
M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth,
M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. BOBET Patrick
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel M. BAUDRY Claude jusqu'à 11 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TURON Jean-Pierre à M. TOUZEAU Jean
Mme. BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 10
Mme. COLLET Brigitte à Mme. WALRYCK Anne
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DAVID Jean-Louis à CAZENAVE Charles à partir de 11 h 25

M. DAVID Yohan à Mme. BREZILLON Anne
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h
M. DUPOUY Alain à Mme. PIAZZA Arielle
M. EGRON Jean-François à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 05
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 11 h
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 20
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception de l'ouvrage de franchissement de la Garonne dit Jean-Jacques Bosc - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux, par sa délibération n°2011/0331 du 27 mai 2011 a pris la décision de réaliser le projet de franchissement amont de la Garonne, dit Jean-Jacques Bosc.

Cet ouvrage d'art s'inscrit dans le développement du sud du territoire métropolitain marqué par de nombreux projets et opérations d'aménagements. Il est le maillon essentiel pour l'attractivité du secteur sud de l'agglomération en assurant de nouvelles proximités entre les deux rives du fleuve.

L'opération du pont Jean-Jacques Bosc comprend :

- la réalisation de l'ouvrage dans le prolongement du boulevard Jean-Jacques Bosc,
- ses raccordements sur les deux rives pour assurer l'ensemble des échanges des modes de déplacement.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté urbaine de Bordeaux. La conception et la maîtrise d'œuvre font l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre.

Pour mener à bien cette opération, la Communauté urbaine de Bordeaux souhaite bénéficier d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les étapes allant de l'analyse des offres du concours à la mise au point des dossiers de consultation pour le contrôle extérieur des travaux.

Cette assistance se décompose en quatre étapes :

- Etape 1 : assistance à l'analyse technique et économique des offres qui seront remises dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre ;
- Etape 2 : assistance à la mise au point du marché de maîtrise d'œuvre avec le lauréat du concours ;
- Etape 3 : assistance à la mise au point du programme de reconnaissances géotechniques proposé par le maître d'œuvre, et à leur interprétation ;

- Etape 4 : assistance à la rédaction des pièces techniques pour les essais à réaliser au titre du contrôle extérieur.

Ce marché est un marché à prix global et forfaitaire d'une durée de 36 mois à compter de sa notification.

Le marché est estimé à 300 000 € HT soit 358 800 € TTC.

En application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des marchés publics, il est proposé de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert avec mise en concurrence au niveau européen.

En application des articles L2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation est mis à la disposition des conseillers communautaires à l'immeuble le Guyenne à la Direction de la Commande publique – 6^{ème} étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante:

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33 alinéa 3 et 57 à 59,

VU les documents de consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que, pour mener à bien le pont Jean-Jacques Bosc il est nécessaire de recourir aux services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, il convient d'organiser préalablement une procédure de publicité et mise en concurrence,

DECIDE

Article 1 : Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

Article 2 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert par application des articles 57 à 59 du code des marchés publics.

Article 3 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse, choisi par la Commission d'appel d'offres.

Article 4 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à procéder en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base des documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Article 5 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal dans l'exercice 2012 et suivants, sur les crédits du pôle mobilité, Chapitre 20, Article 2031, Fonction 8220, CRB KD00, Programme VD 30.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
24 OCTOBRE 2011

PUBLIÉ LE : 24 OCTOBRE 2011

M. JEAN-CHARLES BRON